



RAPPORT ARTICLE 29

Loi Energie Climat

Exercice clos 2025

Préambule

La Financière d'Uzès est une entreprise d'investissement indépendante exerçant principalement des activités de gestion de portefeuille sous mandat, de réception-transmission d'ordres, de conseil en investissement et d'accompagnement patrimonial.

Le présent rapport est établi conformément aux dispositions de l'article 29 de la Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat et de son décret d'application. Il présente les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ainsi que des risques de durabilité au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Dans le cadre de son activité de gestion sous mandat, la Financière d'Uzès n'applique pas de stratégie d'investissement durable spécifique au sens du règlement SFDR et ne dispose pas de mandats poursuivant un objectif d'investissement durable ou promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales particulières.

La société est susceptible de prendre en considération, lorsque cela apparaît pertinent, les risques de durabilité dans le cadre de l'analyse des investissements réalisés pour les portefeuilles sous mandat.

En sa qualité d'actionnaire unique d'Uzès Gestion, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers, la Financière d'Uzès bénéficie également des travaux, expertises et dispositifs développés par cette dernière en matière de finance durable. Les deux entités participent à un comité ESG commun permettant le partage des analyses, le suivi des évolutions réglementaires et la réflexion sur les enjeux liés à la durabilité.

Le présent rapport couvre les actions et dispositifs mis en œuvre par la Financière d'Uzès ainsi que, lorsque cela est pertinent, les moyens mutualisés dont elle bénéficie au sein du groupe.

1. Démarche générale de prise en compte des enjeux ESG

La Financière d'Uzès considère que les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance constituent des facteurs importants dans l'évolution de l'environnement économique et financier.

Dans le cadre de son activité de gestion de portefeuille sous mandat, la société est amenée à prendre en considération, lorsque cela apparaît pertinent, certains facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance ainsi que les risques de durabilité susceptibles d'affecter la valeur ou les perspectives des actifs détenus dans les portefeuilles confiés par ses clients.

Sans disposer d'une politique d'investissement durable spécifique au sens du règlement SFDR ni d'une gamme de mandats poursuivant un objectif d'investissement durable particulier, la

société suit avec attention les évolutions de la réglementation relative à la finance durable et participe aux réflexions conduites au sein du groupe sur ces sujets.

La Financière d'Uzès privilégie une approche pragmatique et proportionnée à la nature de ses activités, fondée notamment sur :

- la prise en compte des risques de durabilité dans l'analyse des investissements lorsque ceux-ci sont jugés pertinents ;
- la veille des évolutions réglementaires ;
- le partage des expertises développées par Uzès Gestion ;
- la participation à une gouvernance ESG commune au sein du groupe ;
- le soutien à des initiatives environnementales et sociétales.

Compte tenu de la taille de la société, de son organisation et de la nature de ses activités, les obligations réglementaires applicables sont mises en œuvre selon le principe de proportionnalité.

A ce titre, les moyens déployés et les informations présentées dans ce rapport sont adaptés aux caractéristiques, aux ressources et au modèle d'activité de La Financière d'Uzès.

2. Information des clients et préférences de durabilité

Conformément aux évolutions réglementaires applicables, la Financière d'Uzès recueille les préférences de durabilité de ses clients lors de l'entrée en relation et des mises à jour périodiques de la connaissance client.

Cette collecte permet à la société d'identifier les préférences exprimées par ses clients en matière de durabilité et de satisfaire aux exigences réglementaires applicables.

Les informations recueillies sont conservées dans le cadre du dispositif de connaissance client.

La Financière d'Uzès assure également une veille régulière sur les évolutions réglementaires relatives aux préférences de durabilité afin d'adapter, lorsque cela est nécessaire, ses procédures et dispositifs internes.

3. Gouvernance

Les questions relatives à la durabilité relèvent de la responsabilité de la Direction Générale et du Conseil d'administration.

Les enjeux ESG sont pris en considération dans le cadre de la gouvernance générale de l'entreprise lorsque ceux-ci sont susceptibles d'avoir une incidence sur son activité, ses risques, sa stratégie ou son environnement réglementaire.

La fonction Conformité assure une veille permanente sur les évolutions relatives à la finance durable et contribue à leur intégration dans les dispositifs internes de la société.

En complément, la Financière d'Uzès s'appuie sur une Charte éthique des administrateurs qui rappelle les principes :

- d'intégrité,
- d'indépendance,
- de prévention des conflits d'intérêts,
- de diligence dans l'exercice des mandats,
- de prise en considération des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans l'exercice des responsabilités confiées aux administrateurs.

Cette charte participe au renforcement du dispositif de gouvernance de la société et contribue à la diffusion des bonnes pratiques en matière de responsabilité et d'éthique professionnelle.

4. Moyens mis en œuvre

Compte tenu de sa taille et de la nature de son activité, La Financière d'Uzès ne dispose pas d'équipe spécifiquement dédiée aux questions ESG.

Les enjeux de durabilité sont suivis dans le cadre des fonctions existantes, notamment par :

- les équipes de gestion ;
- la Direction Générale ;
- la fonction Conformité ;
- le Conseil d'administration.

Par ailleurs, la Financière d'Uzès bénéficie des moyens mutualisés mis en œuvre au niveau du groupe, notamment au travers des travaux conduits par sa filiale Uzès Gestion et de sa participation au comité ESG commun.

Les collaborateurs concernés maintiennent leurs connaissances et compétences au travers :

- de la formation professionnelle ;
- d'une veille réglementaire continue ;
- du suivi des évolutions de marché relatives à la finance durable ;
- des échanges réalisés dans le cadre des travaux du comité ESG commun.

Cette organisation permet à la société de suivre les évolutions réglementaires et les enjeux de durabilité selon une approche adaptée à la nature de ses activités et conforme au principe de proportionnalité.

5. Intégration des risques de durabilité dans la gestion

Dans le cadre de la gestion sous mandat, les gérants peuvent prendre en considération certains facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance lorsqu'ils sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur la valeur ou les perspectives d'un investissement.

Cette analyse s'intègre au processus général d'investissement et de suivi des portefeuilles et contribue à l'appréciation globale des risques et opportunités associés aux investissements.

Les équipes de gestion peuvent notamment être attentives :

- à la qualité de la gouvernance des émetteurs ;
- aux risques réglementaires susceptibles d'affecter certains secteurs ;
- aux controverses majeures susceptibles d'avoir des conséquences financières ou réputationnelles ;
- aux évolutions environnementales pouvant avoir une incidence sur la pérennité de certains modèles économiques.

Cette prise en compte s'effectue dans le cadre de l'analyse menée par les équipes de gestion.

Cette approche ne repose pas sur l'application d'une notation ESG ou sur des contraintes d'investissement extra-financières prédéfinies, mais contribue à l'appréciation globale des risques associés aux investissements réalisés pour le compte des clients.

Compte tenu de la nature de ses activités et du principe de proportionnalité, la Financière d'Uzès ne dispose pas à ce jour d'une méthodologie propriétaire de notation ESG ni d'un dispositif spécifique de mesure quantitative des risques de durabilité.

6. Principaux risques de durabilité identifiés

Dans le cadre de ses activités de gestion sous mandat, la Financière d'Uzès considère que certains événements ou situations de nature environnementale, sociale ou de gouvernance sont susceptibles d'avoir une incidence sur la valorisation des actifs détenus dans les portefeuilles de ses clients.

Les principaux risques de durabilité identifiés sont les suivants :

■ Risques de transition

Risques liés aux évolutions réglementaires, technologiques, économiques ou de marché résultant de la transition vers une économie plus durable et moins émettrice de gaz à effet de serre.

Ces évolutions sont susceptibles d'affecter certains secteurs d'activité, certains modèles économiques ou certaines valorisations d'entreprises.

- Risques physiques

Risques résultant des conséquences directes ou indirectes du changement climatique, tels que la multiplication d'événements climatiques extrêmes, les modifications durables des conditions environnementales ou leurs impacts économiques sur certaines activités.

- Risques de gouvernance

Risques liés à des défaillances de gouvernance, de contrôle interne, de transparence ou de conformité au sein des entreprises dans lesquelles les portefeuilles sont susceptibles d'être investis.

- Risques sociaux et réputationnels

Risques pouvant découler de controverses significatives, d'atteintes aux droits humains, de difficultés sociales ou de pratiques susceptibles d'altérer durablement la réputation, l'activité ou la valeur d'un émetteur.

Compte tenu de la nature de ses activités, la Financière d'Uzès n'effectue pas à ce jour de mesure quantitative systématique de ces risques mais veille à leur prise en considération dans le cadre de l'analyse globale des investissements lorsqu'ils apparaissent pertinents.

7. Engagements environnementaux et sociétaux

Au-delà de ses obligations réglementaires, la Financière d'Uzès soutient plusieurs initiatives à vocation environnementale et sociétale, en cohérence avec ses valeurs entrepreneuriales, son engagement de long terme et sa responsabilité d'acteur financier.

- Soutien à l'éducation, à la culture et à l'inclusion sociale

La Financière d'Uzès soutient également des initiatives à vocation éducative et sociale.

À ce titre, la société héberge à titre gracieux l'association SING'IN, association d'intérêt général qui développe la pratique du chant choral auprès des jeunes, notamment dans les établissements scolaires, les zones rurales et les quartiers prioritaires.

Par cette contribution, la Financière d'Uzès accompagne une démarche favorisant l'accès à la culture, l'inclusion sociale, la confiance en soi et l'épanouissement des jeunes.

- Soutien à la biodiversité

La Financière d'Uzès poursuit son soutien au programme de sauvegarde de l'abeille noire du Loiret, contribuant à la préservation de la biodiversité et à la protection des pollinisateurs.

- Soutien à la santé et à la solidarité

En 2025, la Financière d'Uzès a lancé un produit structuré solidaire dont une partie des frais de courtage est reversée à HELEBOR, organisme d'intérêt général dédié au développement des soins palliatifs en France.

Cette initiative contribue à soutenir des projets destinés à améliorer la qualité de vie des personnes gravement malades, de leurs proches et des soignants.

Une contribution financière complémentaire a été versée à HELEBOR dans le cadre de cette opération spécifique.

- Engagement du groupe en faveur de l'investissement responsable

La Financière d'Uzès s'inscrit dans un groupe engagé depuis plusieurs années dans l'investissement responsable au travers de sa filiale Uzès Gestion.

Cette dernière est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (PRI) et gère plusieurs fonds bénéficiant de labels de finance durable, dont des fonds labellisés ISR ainsi qu'un fonds labellisé Greenfin.

La Financière d'Uzès bénéficie ainsi des réflexions, travaux et expertises développés au sein du groupe en matière de finance durable, notamment dans le cadre du comité ESG commun aux deux entités.

8. Climat, biodiversité et taxonomie

- Enjeux climatiques

Au 31 décembre 2025, la Financière d'Uzès ne dispose pas d'une stratégie d'alignement des portefeuilles sous mandat avec les objectifs de l'Accord de Paris.

La société n'a pas défini d'objectif chiffré de réduction des émissions de gaz à effet de serre applicable aux portefeuilles qu'elle gère et ne produit pas d'indicateur consolidé relatif à leur empreinte carbone.

Compte tenu de la nature de ses activités, la Financière d'Uzès assure néanmoins une veille sur les évolutions réglementaires, méthodologiques et de marché relatives aux risques climatiques.

- Biodiversité

La Financière d'Uzès ne dispose pas, à ce jour, d'une méthodologie permettant de mesurer l'impact des portefeuilles sous mandat sur la biodiversité ni d'évaluer leur alignement avec les objectifs internationaux de préservation des écosystèmes.

La société demeure toutefois attentive à l'évolution des travaux et référentiels relatifs à la prise en compte des enjeux de biodiversité dans le secteur financier.

Par ailleurs, la Financière d'Uzès soutient des initiatives concrètes en faveur de la biodiversité, notamment au travers de son engagement en faveur du programme de conservation de l'abeille noire du Loiret présenté à la section « Engagements environnementaux et sociétaux ».

- Taxonomie européenne

Au 31 décembre 2025, la Financière d'Uzès n'était pas en mesure d'évaluer de manière fiable la part des investissements alignés ou éligibles à la Taxonomie européenne.

La disponibilité limitée des données, ainsi que la nature des activités exercées par la société, ne permettent pas à ce stade l'établissement d'indicateurs pertinents sur ce sujet.

- Approche retenue

Compte tenu de la taille de l'établissement, de son organisation et de la nature de ses activités, la Financière d'Uzès applique le principe de proportionnalité pour le traitement de ces thématiques et assure une veille régulière sur les évolutions réglementaires et méthodologiques susceptibles de faire évoluer son dispositif.

9. Perspectives

Dans un contexte d'évolution continue des exigences réglementaires relatives à la finance durable, la Financière d'Uzès poursuivra ses travaux afin de maintenir un dispositif adapté à la nature de ses activités et au principe de proportionnalité.

A ce titre, la société entend notamment :

- poursuivre le suivi des évolutions réglementaires nationales et européennes relatives à la finance durable ;
- maintenir un niveau approprié de sensibilisation et de formation des collaborateurs concernés ;
- poursuivre le recueil des préférences de durabilité des clients conformément à la réglementation applicable ;
- continuer à intégrer, lorsque cela apparaît pertinent, les risques de durabilité dans les réflexions et analyses liées à l'activité de gestion sous mandat ;
- poursuivre sa participation aux travaux du comité ESG commun avec Uzès Gestion ;

- s'appuyer sur les expertises développées au sein du groupe en matière de finance durable ;
- poursuivre son soutien à des initiatives environnementales et sociétales en cohérence avec ses valeurs et ses engagements.

Conclusion

La Financière d'Uzès applique les exigences de l'article 29 de la Loi Energie-Climat selon une approche proportionnée à son statut d'entreprise d'investissement, à la nature des activités et aux moyens dont elle dispose.

La société demeure attentive aux risques de durabilité susceptibles d'affecter les investissements réalisés dans le cadre de la gestion sous mandat et poursuit l'amélioration de ses dispositifs de gouvernance et de suivi de ces enjeux.

Cette démarche est complétée par des engagements concrets en faveur de la biodiversité, de l'accès à la culture et de la solidarité, notamment au travers du soutien au programme de sauvegarde de l'abeille noire du Loiret, de l'hébergement de l'association SING'IN et du partenariat développé avec HELEBOR au bénéfice des soins palliatifs.

La Financière d'Uzès entend poursuivre cette démarche dans le respect du principe de proportionnalité et des évolutions du cadre réglementaire applicable à la finance durable.